

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 Semestre 3 Filière ERGOTHERAPIE							SESSION 1		Session de seconde chance			
Libellé	Points ECTS /30	Coef si nécessaire	Nature CT/CC	Modalité	Durée	Validation UE	Règles de compensation	Modalité	Durée	Validation UE	Règles de compensation	
Domaine de savoir n° 1 : Science humaines, sociales et droit												
UE 1.7 S2 : ERGONOMIE	2		CC	dossier + Oral + écrit PRAP		AJ si < 20/40 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	Correction d'un dossier + écrit PRAP		AJ si < 20/40 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	
Domaine de savoir n° 2 : Sciences médicales												
UE 2.5 S3 - DYSFONCTIONNEMENT COGNITIF ET PSYCHIQUE	6					AJ si < 60/120 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle			AJ si < 60/120 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	
Dysfonctionnement cognitifs		3	CT	Ecrit	2h00	Compensable si >= 27/60 moyenne à 10	Matières compensables AJ si < 60/120	Ecrit	2h00	Compensable si >= 27/60 moyenne à 10	Matières compensables AJ si < 60/120	
Dysfonctionnement psychiques		2	CT	Ecrit Mutualisé	1h30	Compensable si >= 27/60 moyenne à 10		Ecrit Mutualisé	1h30	Compensable si >= 27/60 moyenne à 10		
		1		Ecrit non mutualisé	0h30		Ecrit non mutualisé	0h30				
Domaine de savoir n° 3 : Fondement et processus de l'ergothérapie												
UE 3.3 S2 - MODELES CONCEPTUELS	2		CT	Ecrit	1 h	Compensable si >= 18/40 moyenne à 12	UE Compensables AJ si < 60/100	Ecrit	1h	Compensable si >= 18/40 moyenne à 12	UE Compensables AJ si < 60/100	
UE 3.4 S3 : MODELES D'ANALYSE DE L'ACTIVITE	3		CC	Dossiers		Compensable si >= 27/60 moyenne à 12		Correction du dossier		Compensable si >= 27/60 moyenne à 12		
UE 3.6 S3 - MEDIATION, RELATION ET CADRE THERAPEUTIQUE	2		CC	Dossier commun avec le 4-2		Compensable si >= 18/40 moyenne à 12	UE Compensables AJ si < 48/80	Correction du dossier		Compensable si >= 18/40 moyenne à 12	UE Compensables AJ si < 48/80	
Domaine de savoir n° 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute												
UE 4.2 S3 - TECHNIQUE ET OUTILS DE RELATION ET DE COMMUNICATION	2		CC	Dossier commun avec le 3-6		Compensable si >= 18/40 moyenne à 12		Correction du dossier		Compensable si >= 18/40 moyenne à 12		
Domaine de savoir n° 5 : Méthode de travail												
UE 5-3 METHODES DE RECHERCHE	1		CT	Dossier		AJ si < 10/20 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	Correction du dossier		AJ si < 10/20 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	
Domaine de savoir n° 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute												
UI 6.2 S3 : CONDUITE DE RELATION, COORDINATION ET COOPERATION (C6/C9)	4		CC	Dossier + Oral		AJ si < 48/80 (moyenne à 12) ou stage 6.7 S3 non réalisé	Pas de compensation semestrielle	Correction du dossier		AJ si < 48/80 moyenne à 12	Pas de compensation semestrielle	
UE 6.7 - STAGE PROFESSIONNEL	8		CT	Validation du niveau de compétences attendu		AJ si non validé	Pas de compensation semestrielle	Validation du niveau de compétences attendu		AJ si non validé	Pas de compensation semestrielle	